

Quoi ? Renseigner les patients sur les risques de prises de médicaments en période de canicule.

Qui ? Toute l'équipe officinale.

Où ? Des affiches d'informations sont exposées dans l'espace client. Des fiches sont remises aux patients à risque.

Quand ? En période de très forte chaleur.

Comment ?

RÔLE DE L'ÉQUIPE OFFICINALE :

Au début de l'été :

- Repérer les personnes à risque (grâce aux fichiers informatiques).
- Conseiller les personnes à risque afin d'anticiper la survenue d'une éventuelle canicule.

Lors de la survenue d'une vague de chaleur :

- Rappeler aux personnes à risque et à leur entourage les conseils généraux de prévention (voir fiche annexe).
- Conseiller aux personnes atteints de pathologies chroniques ou prenant un traitement "à risque" d'aller consulter leur médecin afin d'envisager une éventuelle réévaluation des traitements suivis.
- Se présenter comme un interlocuteur disponible en cas de problème lié à la vague de chaleur.

En cas de canicule :

- Distribuer des verres d'eau à l'officine et renouveler les conseils pratiques pour se préserver de la chaleur.
- Sensibiliser les patients et leur entourage aux manifestations traduisant les atteintes liées à la chaleur et à la conduite à tenir dans ces situations.
- S'assurer que les personnes âgées et/ou dépendantes sont suffisamment entourées.
- Informer les sujets atteints de pathologies chroniques que la chaleur peut déstabiliser leur maladie.
- Rester très vigilant face à la dispensation des médicaments chez les personnes à risque, notamment âgés.
- Alerter les personnes à risque sur l'importance de ne pas prendre de médicament sans avis médical.

SIGNES D'ALERTE D'UN COUP DE CHALEUR :

- Céphalées lancinantes, vertiges, nausées, somnolence, confusion voire inconscience.
- température corporelle supérieure à 39,4°C.
- peau rouge, chaude et souvent sèche.
- pouls rapide.

Conduite à tenir :

- Alerter les secours (SAMU : 15 ou POMPIERS : 18).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais.
- La rafraîchir : lui enlever ses vêtements, la vaporiser ou l'asperger d'eau fraîche, lui appliquer des linges humidifiés tout en brassant l'air à l'aide de ventilateur.

POPULATIONS À RISQUE :

- Les personnes âgées -> risque accru lié à la diminution de sensation de soif, à une moindre efficacité de la thermorégulation par transpiration, à un moindre contrôle de l'homéostasie du métabolisme hydrosodé, à une fréquence élevée des poly-pathologies et des traitements associés et dans certains cas à une perte d'autonomie.
- Les personnes dépendantes pour les actes de la vie quotidienne (nourrissons, enfants de

moins de 4 ans, personnes handicapées, personnes âgées) -> risque majeur de déshydratation.

- Les personnes souffrant de maladies mentales -> risque lié à la pathologie elle-même (moins prise de conscience du danger présenté par la chaleur) et aux traitements psychotropes susceptibles de perturber les mécanismes de thermorégulation.
- Les personnes souffrant de pathologies chroniques -> les pathologies cardio-vasculaires, endocriniennes (dont le diabète), l'insuffisance rénale peuvent s'aggraver en cas de déshydratation.
- Les personnes présentant des conditions de vie ou de travail les rendant particulièrement vulnérables (isolement social, absence d'aération dans l'habitat, pratique intense de sports, travail physique ou en milieu surchauffé).

MEDICAMENTS POUVANT AGGRAVER LES SYMPTÔMES LIÉS AUX FORTES CHALEURS :

Médicaments provoquant aggraver les troubles de l'hydratation :

- Médicaments provoquant des troubles de l'hydratation et des troubles électrolytiques : DIURETIQUES (en particulier les diurétiques de l'anse comme le furosémide).
- Médicaments provoquant une altération de la fonction rénale : AINS, IEC, ANTAGONISTES DES RECEPTEURS DE L'ANGIOTENSINE II, SULFAMIDES, INDINAVIR.
- Médicaments dont le profil cinétique (distribution, élimination) peut être altéré : SELS DE LITHIUM, ANTI-ARYTHMIQUES, DIGOXINE, ANTI-EPILEPTIQUES, BIGUANIDES, SULFAMIDES, STATINES, FIBRATES.
- Médicaments empêchant la perte calorique de l'organisme :

-> par perturbation de la thermorégulation : NEUROLEPTIQUES ET AGONISTES SEROTONINERGIQUES. ANTICHOLINERGIQUES (antidépresseurs tricycliques, antihistaminiques H1 1ère G, certains anti-parkinsoniens, certains antispasmodiques, disopyramide, pizotifène), VASOCONSTRICTEURS (agonistes et amines sympathomimétiques, dérivés de l'ergot de seigle, triptans), DIURETIQUES, BETABLOQUANTS.

-> par augmentation du métabolisme basal : HORMONES THYROÏDIENNES.

- Médicaments hyperthermisants :

NEUROLEPTIQUES, AGONISTES SEROTONINERGIQUES ET ASSIMILÉS.

- Médicaments aggravant indirectement les effets de chaleur :

ANTIHYPERTENSEURS, ANTIANGINEUX.